



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 28 MAI 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 27
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 3

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 28 mai 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, Mme MORTIAU Carole, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LASSALLE Christian, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy, Mme MAYSOUNABE Amandine

Pouvoirs :

M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme SANCHOU Alexandra
M. ROTH Patrick donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
M. LAMAGNERE Gérard donne pouvoir à Mme MOURASSE Léa

Absents ou excusés :

M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : APPROBATION DU CA 2025 ET BP 2026 DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE D'OSSAU

RAPPORTEUR : Mme SANCHOU Alexandra, Vice-Présidente en charge de la promotion et du développement touristique et sites naturels

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.133-8 du Code du Tourisme,

Considérant que selon l'article 9 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, le budget primitif 2026 a été présenté le 16 décembre 2025 et le compte administratif 2025 a été présenté le 11 février 2026 au Comité de Direction de l'Office de Tourisme,

L'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Par délibération en date du 16 décembre 2025, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a débattu sur le budget primitif (BP) 2026,

Par délibération en date du 11 février 2026, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme a débattu sur le compte administratif (CA) 2025,

La balance générale des comptes de l'exercice 2025 se présente de la manière suivante :

	Prévisions 2025	Réalisations 2025	Reports année N-1	Résultats de clôture 2025
Investissement				
Dépenses	83 707,72	20 093,23		
Recettes	83 707,72	46 974,91		
Résultats d'investissement				26 881,68
Dépenses	1 549 855,22	1 387 611,60		
Recettes	1 549 855,22	1 443 562,72		
Résultats de fonctionnement				55 951,12
TOTAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025				82 832,80

Le budget primitif 2026 est arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions 2026
Investissement	
Dépenses	25 000 €
Recettes	25 000 €
Fonctionnement	
Dépenses	1 459 550 €
Recettes	1 459 550 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026 de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
 Jean-Paul CASAUBON